Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Métallier, veuillez visiter :
bpmetallier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Métallier

Expression Française et ouverture sur le monde

Session 2002 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Les élargissements de l’Union européenne** (1 question) — **Page 3**
2. **La puissance économique de l’Union européenne** (2 questions) — **Page 4**
3. **La naissance de la monnaie unique européenne** (2 questions) — **Page 6**
4. **Victor Hugo et l’idéal d’une Europe pacifique** (4 questions) — **Page 7**
5. **La libre circulation et les droits des citoyens européens** (3 questions) — **Page 9**
6. **Louise Weiss et la culture commune européenne** (1 question) — **Page 11**
7. **Les initiatives européennes de partage culturel** (1 question) — **Page 12**
8. **Les apports de l’Europe dans la vie personnelle** (1 question) — **Page 13**
9. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 15**

Sujet officiel (PDF) : https://bpmetallier.fr/assets/annales/bp-metallier/E5 - Expression française et ouverture sur le monde/2002/BP Métallier - E5 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2002 - 1-Sujet.pdf

1. Les élargissements de l’Union européenne

Une carte présente l’Europe en 1998 et indique les pays de l’Union européenne ainsi que leurs dates d’adhésion. Sa légende distingue aussi les pays candidats à l’élargissement et les pays appliquant les accords de Schengen.

Question 1. En vous appuyant sur la carte, citez les pays de l’Union européenne en fonction de leur date d’adhésion depuis 1958.

La carte de 1998 distingue cinq vagues d’adhésion. Les six pays fondateurs sont regroupés sous la date de 1958 ; les dates suivantes correspondent aux élargissements successifs. Il faut retenir les quinze États membres indiqués sur la carte et ne pas les confondre avec les pays candidats représentés dans la légende. Ces derniers ne sont pas membres de l’Union en 1998. Le classement demandé est donc chronologique et non géographique.

Date d’adhésion	Pays
1958	France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg
1973	Danemark, Irlande, Royaume-Uni
1981	Grèce
1986	Espagne, Portugal
1995	Autriche, Finlande, Suède

✓ RÉPONSE À RETENIR

1958 : France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg. 1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni. 1981 : Grèce. 1986 : Espagne, Portugal. 1995 : Autriche, Finlande, Suède.

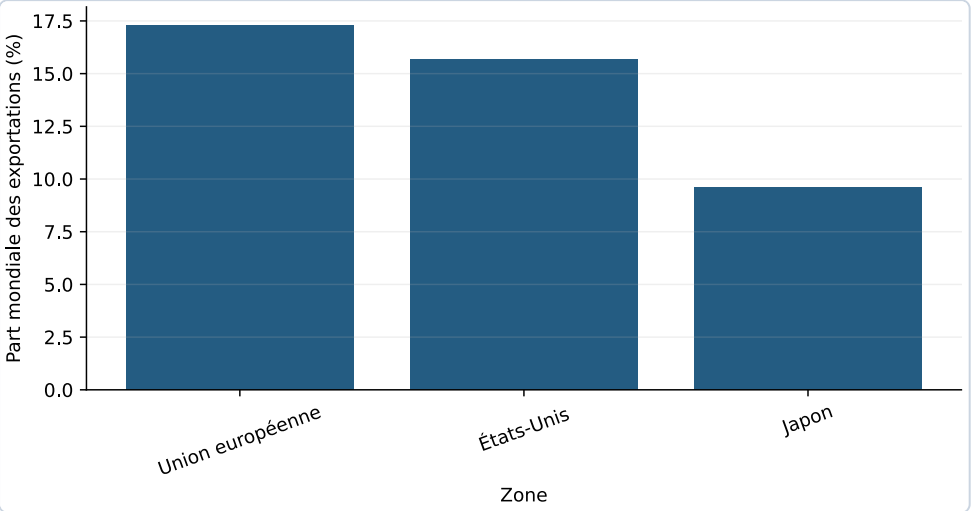
2. La puissance économique de l’Union européenne

Un tableau compare l’Union européenne, les États-Unis et plusieurs autres ensembles selon leur population, leur superficie, leur PNB, leurs échanges commerciaux et leur budget militaire. Le titre présente l’Europe comme un géant économique et un nain politique.

Question 1. Dans quel domaine l’Union européenne se situe-t-elle au premier rang mondial ?

Zone	Exportations de marchandises	Part mondiale
Union européenne	957 millions d’euros	17,3 %
États-Unis	870 millions d’euros	15,7 %
Japon	533 millions d’euros	9,6 %

Le tableau classe l’Union européenne devant les États-Unis pour les exportations de marchandises. Sa part mondiale, 17,3 %, dépasse celle des États-Unis, à 15,7 %. Elle occupe donc le premier rang mondial pour les exportations de marchandises, hors échanges internes à l’Union.



✓ RÉPONSE À RETENIR

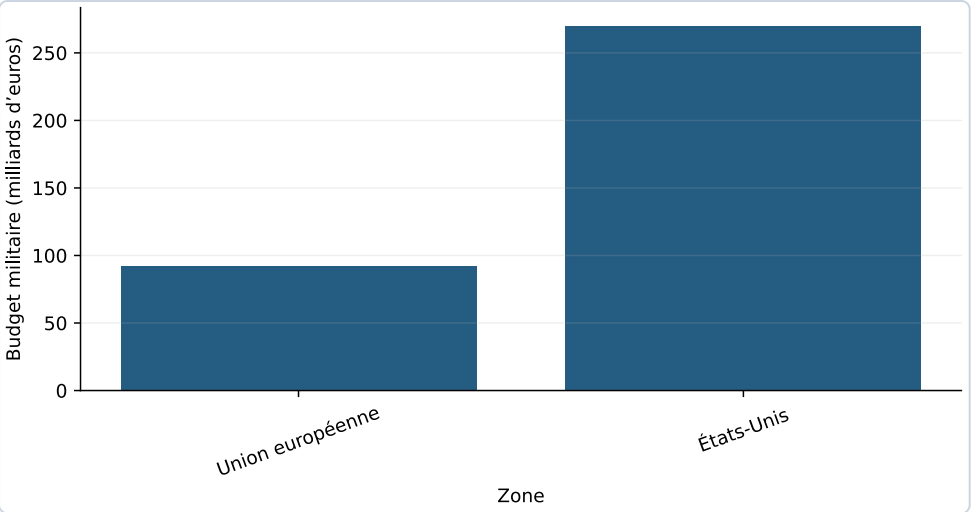
L’Union européenne est au premier rang mondial pour les exportations de marchandises, avec 17,3 % du total mondial.

Question 2. Mettez en relation cette information avec une expression du titre du document.

Le premier rang de l’Union européenne pour les exportations montre sa puissance commerciale. Cela justifie l’expression « géant économique » du titre. Le document souligne aussi un écart dans le domaine militaire :

- Le budget militaire européen est de 92 milliards d’euros.
- Celui des États-Unis atteint 270 milliards d’euros.

Ce contraste éclaire l’expression « nain politique », même si le tableau compare les moyens militaires et ne mesure pas directement toute l’influence politique.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Ses exportations font de l'Union européenne un « géant économique » ; son budget militaire inférieur à celui des États-Unis évoque le « nain politique ».

3. La naissance de la monnaie unique européenne

Un dessin de presse de Plantu évoque la naissance officielle de la monnaie unique européenne en mai 1998. Il met en scène l'euro et fait entendre une crainte quant aux obstacles susceptibles de freiner sa progression.

Question 1. Quel aspect de la construction européenne est illustré par ce dessin ?

Le dessin de presse de Plantu représente la naissance officielle de la monnaie unique européenne, indiquée en mai 1998. Il illustre donc l'union économique et monétaire, étape importante de la construction européenne. La formule « mettre des bâtons dans les roues » est une métaphore : elle évoque les obstacles qui pourraient entraver la progression de l'euro. Le dessin associe ainsi l'espoir de voir aboutir le projet et la crainte qu'il rencontre des difficultés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le dessin illustre l'union économique et monétaire européenne avec la naissance de l'euro, tout en évoquant les obstacles possibles à sa mise en place.

Question 1. (suite). La crainte évoquée dans le dessin vous semble-t-elle justifiée aujourd'hui ?

Cette crainte paraît en partie justifiée : l'euro a connu des difficultés, notamment lors de la crise de la dette dans la zone euro, et les pays membres n'ont pas toujours eu les mêmes intérêts économiques. Toutefois, ces obstacles n'ont pas conduit à l'abandon de la monnaie commune. L'euro est toujours utilisé dans une grande partie de l'Union européenne. Le dessin exprimait donc une inquiétude réelle, sans que celle-ci annonce nécessairement l'échec du projet.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, en partie : les crises et les divergences économiques ont fragilisé l'euro, mais la monnaie commune a perduré.

4. Victor Hugo et l’idéal d’une Europe pacifique

Un extrait du discours prononcé par Victor Hugo au Congrès international de la paix de Paris en 1849 expose sa vision d’une Europe unie. Il imagine la fin des guerres entre nations, des institutions communes et des échanges remplaçant les affrontements.

Question 1. Quels sont les souhaits de Victor Hugo ?

Hugo souhaite que les guerres entre les nations européennes deviennent impossibles et que celles-ci s’unissent sans perdre leurs identités propres. Il imagine une unité européenne fondée sur des institutions communes et un sénat, où les votes, le suffrage universel et l’arbitrage remplaceraient les armes. Les échanges commerciaux et intellectuels prendraient la place des champs de bataille. Enfin, il envisage une Europe en paix, ouverte aux échanges avec les États-Unis d’Amérique.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Il souhaite une Europe unie et pacifique, où les institutions, le dialogue et les échanges remplacent la guerre.

Question 2. À quelle fraternité déjà existante Hugo compare-t-il la future fraternité européenne ?

Hugo compare la future fraternité européenne à l’unité déjà réalisée entre les provinces françaises. Il cite la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine et l’Alsace, qui se sont fondues dans la France. Selon lui, elles ont conservé leurs qualités distinctes tout en formant un ensemble commun. De la même façon, les nations européennes pourraient s’unir sans renoncer à leur identité ni à leurs particularités.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Il la compare à la fraternité des provinces françaises, unies au sein de la France tout en gardant leurs particularités.

Question 3. Quelle expression est répétée plusieurs fois dans ce texte ?

> « Un jour viendra où »

Cette formule revient à plusieurs reprises au début des annonces de Hugo. Elle introduit les transformations qu’il imagine : la fin des guerres entre nations, l’unité européenne, le remplacement des armes par les votes et l’ouverture des peuples aux échanges. La répétition donne ainsi un rythme solennel à son discours et met en valeur l’avenir qu’il appelle de ses vœux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’expression répétée est « Un jour viendra où », qui introduit les changements futurs espérés par Hugo.

Question 3. (suite). Qu’indique cette répétition sur l’état d’esprit de Hugo par rapport à son époque ?

La répétition donne au discours un ton prophétique : Hugo présente la paix et l’unité européenne comme un avenir appelé à se réaliser. Elle traduit son optimisme et sa confiance dans le progrès, alors que son époque reste marquée par les rivalités et les divisions entre nations. Il ne considère pas cet idéal comme lointain : il affirme que le temps est rapide et que l’union pourrait advenir sans attendre quatre cents ans.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Hugo se montre optimiste et visionnaire : il croit proche l’avènement d’une Europe pacifique malgré les divisions de son époque.

5. La libre circulation et les droits des citoyens européens

Le document présente les accords de Schengen, le traité de Maastricht et le traité d'Amsterdam comme étapes de la libéralisation de l'espace européen. Il expose les droits des citoyens européens, notamment la libre circulation et la participation aux élections municipales dans leur commune de résidence.

Question 1. Quelles sont les deux étapes successives qui ont permis la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union européenne ?

Le document présente trois étapes, mais les deux premières fondent la libre circulation :

1. Les accords de Schengen, signés à partir de 1985, organisent la suppression progressive des contrôles aux frontières intérieures.
2. Le traité de Maastricht inscrit dans le droit la libre circulation et le libre séjour des citoyens dans les États membres.

Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, reprend ensuite ces dispositions et les complète par un renforcement des contrôles aux frontières extérieures.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Schengen supprime progressivement les contrôles aux frontières intérieures ; Maastricht établit le droit de circuler et de séjourner dans l'Union.

Question 2. Robert est français et réside en Espagne. Peut-il se présenter aux élections municipales du village où il habite ? Justifiez votre réponse.

Oui. Le traité de Maastricht accorde à tout citoyen de l'Union le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans la commune où il réside. Robert est français, donc citoyen d'un État membre, et il habite dans un village espagnol. Il peut donc se présenter aux élections municipales de sa commune de résidence, même s'il n'est pas de nationalité espagnole. Ce droit concerne les élections municipales, et non les élections nationales espagnoles.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Oui. Citoyen français de l'Union, Robert peut être candidat aux élections municipales de son village espagnol où il réside.

Question 3. En vous référant au document 1, dites si Ingrid, de nationalité norvégienne et étudiante à Paris, peut voter lors des élections européennes. Justifiez votre réponse.

Critère	Situation d'Ingrid
Nationalité	Norvégienne
Appartenance à l'Union européenne	La Norvège n'appartient pas à l'Europe des Quinze représentée dans le document 1.
Résidence et études à Paris	Elles ne lui confèrent pas la citoyenneté de l'Union.

Le droit de participer aux élections européennes comme citoyenne de l'Union suppose d'être ressortissante d'un État membre. Le document 1 distingue les pays membres des autres pays européens : la Norvège n'y figure pas parmi les Quinze.

La résidence en France ou le statut d'étudiante ne remplace pas la condition de nationalité. Ingrid ne peut donc pas voter aux élections européennes en France au titre de la citoyenneté européenne.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non. La Norvège n'étant pas membre de l'Union européenne, Ingrid n'a pas la citoyenneté de l'Union requise pour voter à Paris.

6. Louise Weiss et la culture commune européenne

Un extrait d'entretien de Louise Weiss défend l'existence d'un fonds culturel commun européen remontant au Moyen Âge. La conscience de cet héritage permettrait de rapprocher les peuples tout en préservant les identités nationales et en soutenant la défense des droits de l'Homme.

Question 1. Selon Louise Weiss, quelle prise de conscience permettra de se sentir européen ?

Louise Weiss estime qu'il faut reconnaître l'existence d'un héritage culturel partagé par les Européens depuis le Moyen Âge. Cette conscience leur permettrait de se sentir liés par une manière commune de penser et de défendre les droits de l'Homme, tout en conservant les identités propres à chaque nation. Elle aiderait aussi les peuples à résoudre ensemble les questions économiques et matérielles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prendre conscience de leur culture commune, héritée du Moyen Âge, tout en préservant leurs identités nationales et en défendant ensemble les droits de l'Homme.

7. Les initiatives européennes de partage culturel

Le texte décrit des initiatives européennes en faveur de la culture et des échanges, comme les villes européennes de la culture, les jumelages, les journées du patrimoine et Netd@ys Europe. Elles encouragent la coopération entre citoyens, artistes, écoles et organisations de différents pays.

Question 1. Donnez deux exemples illustrant l'idéal de Louise Weiss.

Louise Weiss défend une Europe unie par une culture commune, qui respecte les identités nationales et favorise les échanges. Le programme de jumelage permet à des communes de pays différents de coopérer durablement : il crée des liens entre les peuples. Les « Villes européennes de la culture » organisent des événements auxquels participent des artistes de toute l'Europe : elles font découvrir les cultures nationales et les rapprochent. Ces initiatives illustrent donc à la fois la diversité des patries et leur appartenance à un espace culturel partagé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les jumelages de communes et les « Villes européennes de la culture » illustrent l'unité européenne dans le respect des cultures nationales.

8. Les apports de l’Europe dans la vie personnelle

La réflexion porte sur ce que l’Europe peut apporter dans la vie quotidienne, notamment le travail, les loisirs, la consommation et les échanges. Le devoir doit être personnel, argumenté et organisé en introduction, développement et conclusion.

Question Sujet. Rédigez un devoir d’une trentaine de lignes minimum répondant à la question : « Que peut vous apporter l’Europe dans votre vie (travail, loisirs, consommation, échanges…) ? » Votre devoir comportera une introduction, un développement argumenté et une conclusion. Il sera évalué selon la qualité de l’expression, le respect de la consigne et l’implication personnelle, ainsi que la qualité des idées et de l’argumentation.

Introduction.
L’Europe fait partie de mon quotidien.
Elle peut ouvrir des possibilités concrètes.

Développement.
Pour le travail, elle élargit mon horizon.
Je peux envisager un emploi dans un autre pays membre.
La libre circulation et le droit de séjour facilitent ce projet.
Vivre ailleurs permettrait aussi d’apprendre une langue.
Je découvrirais d’autres habitudes professionnelles.
Ces échanges peuvent enrichir mon expérience.

Pour les loisirs, l’Europe invite à voyager.
Les accords de Schengen facilitent les déplacements.
Je pourrais visiter des villes et des régions différentes.
Les rencontres aideraient à mieux comprendre les autres.
Les cultures européennes sont aussi présentes près de chez moi.
Le document 7 évoque concerts, spectacles et expositions.
Les jumelages créent des liens entre communes.
Les Journées du patrimoine font découvrir des œuvres et des lieux.

Pour mes achats, je peux comparer des produits européens.
Cette diversité élargit mes choix.
Je dois cependant rester attentif à leur qualité.
Les échanges ne concernent pas seulement le commerce.
Ils rapprochent aussi les personnes et les idées.

Enfin, l’Europe me donne des droits comme citoyen.
Si je résidais dans un autre pays membre, je pourrais y voter aux élections municipales.
Louise Weiss rappelle l’importance d’une culture commune.
Elle la relie à la défense des droits de l’Homme.
Mais il faut respecter les identités et les langues de chacun.

Conclusion.
L’Europe peut donc enrichir mon travail, mes loisirs et mes échanges.
Elle offre des possibilités, sans effacer les différences.
Je peux en profiter en restant curieux et attentif aux autres.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’Europe élargit mes possibilités de travailler, voyager, découvrir des cultures et participer à la vie locale, tout en m’invitant à respecter la diversité et les droits de chacun.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de Brevet professionnel Serrurier métallier, session 2002, intitulée Expression Française et ouverture sur le monde, d'une durée de 3 heures et de coefficient 3. À partir d'une carte, d'un tableau, d'un dessin de presse et de textes, elle aborde la construction européenne, la citoyenneté et le partage culturel, puis évalue l'expression écrite et l'argumentation personnelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La carte distingue les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats et les dates d'adhésion.
- Le tableau compare les puissances économiques à partir du PNB, des échanges commerciaux et du budget militaire.
- Schengen concerne la suppression progressive des contrôles aux frontières intérieures; Maastricht énonce des droits liés à la citoyenneté européenne.
- Louise Weiss défend une culture européenne commune compatible avec les identités nationales et la défense des droits de l'Homme.

Points de vigilance & attentes du jury

- Lisez la légende de la carte et distinguez les dates d'adhésion, les membres de l'Union et les pays candidats.
- Pour interpréter le tableau, identifiez l'indicateur pertinent et reliez explicitement les données à l'expression du titre.
- Pour les questions sur les textes, appuyez-vous sur les idées ou les formulations du document et distinguez citation et interprétation.
- Le développement personnel exige au moins une trentaine de lignes, une introduction, une argumentation organisée et une conclusion.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment relier les données du tableau à l'expression de son titre ?

Repérez l'indicateur demandé et comparez la place de l'Union européenne avec celle des autres ensembles. Citez la donnée utile, puis expliquez en quoi elle illustre l'expression du titre, sans confondre puissance économique et puissance politique.

Q : Comment distinguer les accords de Schengen du traité de Maastricht dans ce sujet ?

Le document associe Schengen à la suppression progressive des contrôles aux frontières intérieures et au renforcement de la coopération de sécurité. Maastricht énonce des droits des citoyens, dont la libre circulation, le séjour et la participation aux élections municipales dans leur commune de résidence.

Q : Quelle longueur et quelle organisation faut-il respecter pour le développement personnel ?

Le sujet demande au minimum une trentaine de lignes, avec une introduction, un développement argumenté et une conclusion. Les trois heures couvrent l'ensemble de l'épreuve; prévoyez aussi du temps pour relire l'expression, l'orthographe et la ponctuation.

Q : Quels critères sont explicitement indiqués pour évaluer le développement personnel ?

Le sujet retient la qualité de l'expression, notamment l'orthographe, la grammaire et la ponctuation; le respect de la consigne et l'implication personnelle; ainsi que la qualité des idées et de l'argumentation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpmetallier.fr/assets/annales/bp-metallier/E5 - Expression française et ouverture sur le monde/2002/BP Métallier - E5 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2002 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Métallier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.